



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19055773

Déposé / Reçu le

11 AVR. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0452 394 934

Dénomination

(en entier) : ARCHITECTURA

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : Avenue Lloyd George 7 - 1000 Bruxelles

**Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION - PUBLICATION VOLONTAIRE DES REGIMES
DE MANDATS - PROCURATION**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 avril 2019

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix la démission de Madame Sule SALIHOGLU (NN 53-04-02-538.58) pour son mandat d'administratrice à compter de ce jour.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix la nomination de Madame Safak BIRKIYE (NN 59-03-08-470.65, domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Avenue Grand Air 24B) en tant qu'administratrice de la société.

Son mandat commence à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021 et sera exercé à titre gratuit.

L'assemblée générale confirme que Monsieur Sefik BIRKIYE est l'unique personne habilitée à représenter et à engager, seul, sans limitation de montant, la société Architectura tant en Belgique qu'à l'étranger.

Il pourra signer tout acte, ouvrir ou clôturer tout compte bancaire en Belgique et à l'étranger

L'assemblée donne à l'unanimité des voix procuration à RSM Interfiduciaire SC SCRL, Chaussée de Waterloo 1151 à 1180 Uccle (RPM 0442.616.443) représentée par Monsieur Drèze Jacques, ou un de ses associés, avec faculté de subdélégation, pour publier le présent procès-verbal aux annexes du Moniteur Belge.

Extrait certifié conforme

RSM Interfiduciaire SC SCRL
représentée par
Jacques Drèze
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).